

Collège André Citroën
Conseil d'administration n°4 du 25 juin 2018

Le Conseil d'Administration n°4 du 25 juin 2018 débute à 18h07. Le quorum, fixé à 15, est atteint (22 personnes sont présentes à l'ouverture, M Olive et M Mengy sont excusés).

Le secrétariat est assuré par Mme Dolet , parent d'élève.

I. Procès-verbal du précédent CA

Délibération n°1 :

Le PV du conseil d'administration du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

II Contrat (intendance) Adhésion marché Jean-Baptiste SAY

Délibération n°2 : *Le Conseil d'Administration est favorable à la reconduction du marché commun avec la cité scolaire JEAN BAPTISTE SAY concernant les produits d'entretien et la papeterie pour un coût annuel de 40 euros.*

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

III Modification descriptif logement de fonction de la gardienne

Délibération n°3 : *Le Conseil d'Administration valide la requalification du logement de fonction de l'agent d'accueil en F4 de 77M2.*

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

IV Contrat d'objectif.

Les contrats d'objectifs qui avaient été délaissés seront mis en place sur deux ans pour l'ensemble des établissements de l'académie de Paris. Il est conclu pour une durée de trois ans entre le rectorat et le collège.

La valorisation de l'image de l'établissement pourra en constituer le point principal (le collège a une bonne image à l'intérieur et une image contrastée à l'extérieur).

M le principal remet aux participants le descriptif des trois objectifs

Objectif 1 : Améliorer l'attractivité et valoriser l'image de l'établissement en amont et en aval du collège.

Référence projet académique 2017-2020 : Ambition n°1 : Bâtir une école équitable et ambitieuse pour tous.

Actions : 1.3 : garantir la continuité des parcours scolaires.

Plan d'actions :

- Renforcer la liaison CM2-6eme en menant un échange sur l'évaluation par compétences.
- Renforcer la communication du collège à destination des familles et du quartier (site Internet, réunion dans les écoles, journées Portes-Ouvertes...).
- Favoriser le dialogue collège-lycée en valorisant nos élèves et les performances de l'établissement.
- Etoffer notre offre linguistique, culturelle et scientifique.
- Renforcer et valoriser les projets scientifiques, culturels et sportifs (apprentis-chercheurs, collège au cinéma).

Indicateurs :

- Pourcentage d'élèves de CM2 n'intégrant pas le collège (privé et dérogation).
- Nombre de dérogations demandées durant le cursus du collège.
- Taux de passage de nos anciens élèves en 1ere et réussite au BAC.
- Nombre d'élèves bénéficiant des projets linguistiques, culturels, scientifiques et sportifs

Objectif 2 : Améliorer la cohésion scolaire et la vie quotidienne dans l'établissement.

Référence projet académique 2017-2020 : Ambition 2 : Adapter l'organisation pour mieux accompagner les publics et les personnels.

Actions 2.3 : Agir sur le climat scolaire pour renforcer les communautés éducatives, au service des apprentissages.

Plan d'action :

- Réduire à terme l'effectif du collège (passage de 6 à 5 classes par division).
- Poursuivre la politique de mixité des classes.
- Renforcer la surveillance notamment au moment des mouvements d'élèves.
- Proposer régulièrement des événements collectifs afin de faire vivre l'établissement
- Mieux impliquer les élèves dans les institutions du collège et la gestion du foyer.
- Poursuivre et renforcer le dialogue école familles dans la vie de l'établissement.
- Remise des diplômes dans les locaux de la mairie.

Indicateurs :

- Nombre d'élèves manquant les cours en étant présents dans le collège.
- Nombre d'événements ou de projets concernant l'ensemble des collégiens.
- Nombre d'incidents dans les couloirs.
- Fonctionnement du CVC
- Fonctionnement de la chorale (nombre d'élèves)

Objectif 3 : Améliorer l'accompagnement des élèves situés dans la moyenne et le suivi des élèves en grande difficulté et démotivés.

Référence projet académique 2017-2020 : Ambition n°1 : Bâtir une école équitable et ambitieuse pour tous.

Actions : 1.2 : personnaliser les approches pédagogiques

Plan d'action :

- Renforcer les compétences et performances des élèves « moyens » en prenant appui sur la semestrialisation (qui donne le temps de la remédiation).
- Proposer une médiation renforcée pour les élèves en difficultés (devoirs faits, tutorat, suivi par le professeur principal).
- Renforcer le parcours orientation des élèves dès la 5eme.
- Prendre appui sur les dispositifs institutionnels. Rôle du professeur principal, équipe relais, commission éducative.

Indicateurs :

- Taux d'absentéisme.
- Résultats au DNB.
- Niveau de maîtrise des compétences du socle.
- Fonctionnement de Devoirs Faits.
- Nombre d'heures d'inclusion en Ulis et UPE2A.
- Taux de passage de seconde en première.
- Diversification de l'orientation en lycée professionnel (Nombre de spécialités et d'établissements choisis, nombre d'élèves affectés sur leurs trois premiers vœux).

V Accompagnement

Trois Formations d'Initiatives Locales (à Planifier sur trois ans) :

- 1 Quelles approches pédagogiques pour les « dys »
 - 2 Gestion des élèves « éruptifs », notamment en ULIS
 - 3 Communication non violente
- Objectifs à atteindre en 2019 pour Devoirs Faits

Délibération n°4 : Le Conseil d'Administration adopte le Contrat d'objectif trisannuel 2018-2021

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

V Utilisation des portables en classe.

Après débats et plusieurs options envisagées (dont une interdiction partielle : portable interdit durant les récréations de 10h et 15h, autorisé pour les demi-pensionnaires durant la pause méridienne), le Conseil d'Administration adopte la délibération suivante. :

Délibération n°5 : Sous réserve de conformité avec la loi qui doit paraître, le Conseil d'Administration est favorable à l'interdiction du portable dans l'enceinte de l'établissement. Cette interdiction sera inscrite dans le règlement intérieur.

Votants : 22	Pour : 12	Contre : 10	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

VI Dispositif « Silence ! On lit ».

Mme sellier Soulairol professeur de physique chimie a testé cette expérience avec la classe de 4^{ème} C dont elle est le professeur principal et nous fait part de son retour d'expérience :

« Le dispositif avait été proposé par une représentante d'élève. Depuis le retour des vacances de mai, j'ai donc décidé de le mettre en place avec la classe de 4C le jeudi sur mon heure de cours de 15h30 à 16h30.

La première fois, après présentation du dispositif, nous avons lu 10 min puis échangé sur nos lectures pendant 5 min. Cette première séance n'avait pas rencontré un franc succès et les élèves n'osaient pas intervenir pendant les 5 min d'échange. De plus 1/3 des élèves n'avaient pas ramené de lecture : j'avais anticipé avec Mme Cazes, la documentaliste, et lui avais demandé une sélection de romans et BD. J'ai persévéré et lors de la deuxième séance nous avons lu 10 min. J'ai supprimé le temps d'échange. Cette fois-ci, seuls 3 élèves avaient oublié leur lecture. Lors de la 3ème séance, les élèves avaient presque pris l'habitude, nous nous sommes mis rapidement à la lecture.

Seul un élève a refusé de jouer le jeu, prétextant qu'il était en âge de lire tout seul.

Pour ma part, ces 10 min de calme avant de commencer le cours ont été bénéfiques. En effet, il était toujours difficile de les mettre au travail sur ce créneau, ils étaient agités, très peu concentrés. Avec ce dispositif, je n'ai pas l'impression d'avoir perdu systématiquement 10 min de cours car ensuite ils étaient plus calmes et donc le travail plus efficace.

D'après le retour des élèves, eux-aussi ont également apprécié ce moment de calme et de relaxation avant d'entamer le cours et ont trouvé ce dispositif intéressant. Ils pouvaient lire sans stress. Une élève m'a même confié que cela lui avait permis de commencer un livre qu'elle n'aurait peut-être pas commencé en temps normal. D'autres ont regretté de ne pas l'avoir fait plus souvent.

Je pense donc que ce serait une bonne initiative de pouvoir le mettre en place dans le collège et que ce projet pourrait être fédérateur. »

Ce projet a donc été présenté à titre de témoignage et a donné lieu à de nombreux échanges au sein du CA. Plusieurs professeurs envisagent de le mettre en place. Un débat s'instaure sur l'horaire. Le vendredi après-midi est évoqué, ou le cours de 15h 30 . D'autres professeurs souhaitent pouvoir choisir librement le moment de cette activité

Ce projet n'a pas fait l'objet d'un vote lors de ce CA .

VII Conseil de la vie Collégienne

Monsieur Vanhamme principal du collège expose sa volonté de mettre en place dès la rentrée 2018 un CVC conseil de la vie collégienne.

CVC est un lieu de dialogue et d'échanges entre les membres élu(e)s (les élèves) et les membres désignés de la communauté éducative (personnels de l'établissement), un lieu d'expression et de propositions de la part des élèves. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Responsabiliser les élèves et contribuer à leur formation de citoyen actif.
- Participer à la construction d'une culture d'établissement en permettant aux élèves d'être les acteurs de projets citoyens.
- Favoriser un climat scolaire serein au sein de l'établissement en développant chez les élèves un sentiment d'appartenance.
- Impliquer la participation et les avis des représentants des élèves à la vie de l'établissement. - Doter les collégiens d'un espace d'expression et d'échanges qui concernent les questions relatives à la vie des élèves au sein de l'établissement (améliorer le bien-être des élèves).

- Préparer les collégiens à devenir des acteurs de la vie lycéenne et à intégrer tous les aspects de leur métier d'élève.

Le CVC s'inscrit dans la continuité d'une culture de la responsabilisation et de l'autonomie souvent développée dans le cadre de l'école élémentaire (tableau des tâches au service de la classe, conseil d'élèves qui régulent le fonctionnement de la classe...).

Par ailleurs, l'esprit de cette instance se rapproche de celui du Conseil des délégués à la Vie Lycéenne (CVL) ; il s'agit de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition, mais dans un cadre que l'établissement définit et adapte en fonction de son contexte. En ce sens, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) doit être entendu comme un levier supplémentaire dans le pilotage de l'établissement.

Délibération n°6: le Conseil d'Administration est favorable à la mise en place d'un CVC dès la rentrée prochaine et définit la composition du CVC conformément aux textes réglementaire de la manière suivante :

Composé de 10 élèves et de leurs suppléants : deux élèves par niveau, un élève d'Ulis et un d'UPE2A. Ils sont élus au suffrage universel, uninominal, par niveau ou dispositifs concernés.

Le CVC est également composé du Principal qui préside le conseil, de la Principale-Adjointe, du CPE volontaire ou le plus ancien à son poste, un membre du personnel enseignant ainsi que de deux parents d'élèves soit un par liste ou fédération, d'un professeur.

Le CVC se réunira au moins deux fois par année scolaire.

Le CVC peut inviter toute personne de la communauté éducative (professeur, assistante sociale, infirmière, COP, médecin scolaire, cuisinier....) à ses séances en fonction des objectifs à mettre en place.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

VIII Questions diverses et échanges sur l'année scolaire

- **Prévision des effectifs** : ce point n'a pas été abordé
- **Rentrée de septembre** : organisation de la rentrée, un café des parents comme cette année est-il prévu par exemple?
 - nous avons noté avec satisfaction le rétablissement des réunions parents/professeurs pour chaque niveau : il est prévu de faire 2 matins en septembre avec un café des parents et une réunion avec le professeur principal ainsi qu'une présentation de l'équipe pédagogique.
 - serait-il possible de diffuser sur vie scolaire, avant la rentrée, la liste des fournitures de base demandées aux élèves par matière et par niveau? : les professeurs ne sont pas en mesure de présenter une liste commune. Un effort sera fait pour qu'une liste minimum sera donnée aux familles dès le jour de la rentrée.
- **Latin, grec, vie de classe, espagnol, dédoublement de classes** : quelle est la répartition finale de la DHG? Combien d'enfants se sont-ils inscrits en latin et en grec ? Monsieur Vanhamme rappelle que la modification apportée concernant l'enseignement du latin est conforme à l'enveloppe globale telle que prévue par DHG
- **Besoin en COP et AS** : la COP est présente tous les lundis dans le collège et l'AS 2 jours/semaine ce qui selon l'ensemble de l'équipe pédagogique, la Direction, les parents d'élèves estiment que le temps de mise à disposition est insuffisant et trop peu au regard de la taille de l'établissement.

- **Professeurs de sport** : si l'implication de certains professeurs de sport au sein de l'UNSS nous paraît être une bonne chose pour le collège, nous regrettons les nombreuses absences engendrées pour 9 classes du collège. Pourrait-on prévoir leur remplacement ou des séances de rattrapage si la situation devait se reproduire l'an prochain? Il sera prévu un quota d'absences pour les activités UNSS.
- **Devoirs faits** : ce dispositif est reconduit pour l'année prochaine, avec des services civiques. Il sera de 1H par classe et par semaine, avec l'éventuelle possibilité d'autoriser les élèves qui le souhaitent d'aller à plusieurs heures pour travailler. A noter que l'inscription vaudra pour l'année.
- **Semestrialisation** : les professeurs semblent satisfaits, Mme Akkari principale adjointe a fait un comparatif avec les moyennes des autres années, et il apparaît que les moyennes baissent moins qu'avec le système à 3 trimestres.
- **Commissions éducatives** : ces commissions permettent souvent de déceler d'autres problèmes autres que scolaires. Elles interviendront plus tôt dans l'année et notamment concernant l'absentéisme.
- **Affectation des élèves pour les heures d'espagnol supplémentaires, en 4^{ème} et 3^{ème} :**

Le CA du 12 février dernier a voté la mise en place d'une heure supplémentaire en espagnol pour un groupe de 4^{ème}, dont les élèves proviendraient des différentes classes. Comment ces élèves seront-ils sélectionnés ? Idem pour le groupe de 3^{ème} si celui-ci est reconduit entre 12h30 et 13h30, comme ce fut le cas cette année ? Dans l'hypothèse où un voyage à Madrid serait organisé l'an prochain, sur quels critères les élèves seront-ils choisis ? La participation à l'heure supplémentaire d'espagnol sera-t-elle un critère ?

M le principal rappelle que l'heure d'enrichissement culturel en 4^{ème} sera transversale aux six classes. Une sélection éventuelle s'effectuera sur la base de la demande des familles et du niveau en espagnol des élèves.

L'heure d'espagnol en 3^{ème} a pour but de préparer l'échange franco-espagnol. Elle sera réservée aux élèves intégrant cet échange. La sélection s'effectuera également à partir de la demande des familles (souhait de participer à cet échange, engagement à accueillir un élève espagnol) et du niveau en espagnol des élèves. A la rentrée une lettre à destination des familles sera distribuée en ce sens, afin de pouvoir dresser une liste d'enfant pour la mi-octobre.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h46 et suivi du verre de l'amitié.

Le principal
Laurent Vanhamme

La secrétaire de séance
Mme Dolet, parent d'élève.